



## **Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 29 octobre 2019, l'emblème de la «EFTA Surveillance Authority», qui figure ci-après, est protégé conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

a. l'emblème



29 octobre 2019

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle